

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Arrêté du 22 mars 2019 modifiant l'arrêté du 5 février 2008 pris en application du décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger**

NOR : EAEA1905470A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 modifié relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 5 février 2008 modifié pris en application du décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, le tableau annexé à l'arrêté du 5 février 2008 susvisé est remplacé par le tableau annexé au présent arrêté pour les pays du rythme sud.

**Art. 2.** – Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et la directrice du budget au ministère des finances et des comptes publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2019 et qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 mars 2019.

*Le ministre de l'Europe  
et des affaires étrangères,*

*Pour le ministre et par délégation :  
La directrice des affaires financières,  
A. CUKIERMAN*

*Le ministre de l'action  
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur,*

*M. LARHANT*

## ANNEXE

AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2019

Pays de résidence (rythme sud)		Enfants de moins de 10 ans	Enfants de 10 à 15 ans	Enfants de plus de 15 ans
ARGENTINE	a) Montant annuel	5 437	5 689	6 194
	b) Droits de première inscription	757	757	757
BOLIVIE	a) Montant annuel	5 598	5 722	5 846
	b) Droits de première inscription	1 464	1 501	1 538
BRESIL (Rio)	a) Montant annuel	9 823	9 979	10 139
	b) Droits de première inscription	759	772	785
BRESIL (Sao Paulo)	a) Montant annuel	9 569	10 419	10 419
	b) Droits de première inscription	0	0	0
CHILI	a) Montant annuel	7 005	7 005	7 005
	b) Droits de première inscription	3 402	3 402	3 402
COSTA RICA	a) Montant annuel	4 694	4 694	4 694
	b) Droits de première inscription	360	360	360
PEROU	a) Montant annuel	7 158	6 528	6 528
	b) Droits de première inscription	882	647	406
URUGUAY	a) Montant annuel	7 991	8 655	9 047
	b) Droits de première inscription	284	467	467
VANUATU	a) Montant annuel	4 650	5 273	5 826
	b) Droits de première inscription	668	668	668